

Impôt sur le revenu—Loi

M. l'Orateur adjoint: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompre le jeudi 1^{er} juin, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-56, tendant à modifier le droit fiscal et à autoriser des paiements portant sur les réductions de taxes de vente provinciales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, c'est peut-être un record. J'ai signalé qu'il était 10 heures hier soir et c'est encore moi qui aujourd'hui dois signaler qu'il est 1 heure. Nous pourrions reprendre le débat à 2 heures.

M. l'Orateur adjoint: D'accord. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 4.)

● (1412)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'exprimerai tout d'abord le vif intérêt que j'ai eu à suivre les escarmouches qui se sont déroulées à la Chambre, dans les media et ailleurs. Je sais que des deux côtés de la Chambre ce débat a donné lieu à des prises de positions passionnées, parce qu'il fait appel à des convictions profondes qui transcendent les considérations de parti. Il y a eu aussi un certain nombre de manœuvres et d'intrigues, mais cela dit, le ministre ne semble avoir invoqué qu'un seul argument pour défendre cette mesure, le reproche de défenseur des séparatistes qui selon lui s'attachera à ceux qui voteront contre le bill. Or, il n'y a rien de plus faux, car alors les défenseurs des séparatistes seraient légion d'un bout à l'autre du pays. Il faut démolir cet argument, qui ne tient pas debout.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et qui est méprisable.

M. Mazankowski: Malgré tout le battage fait par le ministre des Finances (M. Chrétien) et par les ministériels pour mobiliser les voix, en dépit des efforts qu'ils ont faits pour l'expliquer, en dépit de ce drame de cette guerre des communiqués auxquels se livrent le ministre des Finances et son homologue québécois, tout ce qu'on peut dire, c'est que les positions se sont cristallisées et qu'une confrontation majeure se prépare. Le gouvernement fédéral cherche toujours à diviser pour

régner. Ce n'est pas ainsi qu'il trouvera de nouveaux appuis dans l'opinion.

On peut éprouver de la sympathie pour le ministre des Finances. On peut dire sans risque de se tromper que dans cette bagarre, il sert d'homme de paille au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales (M. Lalonde). Je répète que la position dans laquelle s'entête le gouvernement ne recueille aucun appui nouveau. Voici même ce qui disait à ce propos le *Globe and Mail* dans son numéro du 18 mai dernier:

Le gouvernement fédéral s'est donné un air de gouvernement central dictatorial et n'a pas un défenseur en vue.

Cela résume assez bien l'appui dont jouit cette mesure législative au pays.

Le budget du 10 avril et ce bill montrent bien comment le gouvernement patauge depuis dix ans. Au cours de ces dix années, celui-ci a en effet démolit l'économie et créé un climat d'instabilité politique. Le budget et cette mesure législative auraient dû, à mon avis, servir de catalyseur important devant permettre de créer un climat de stabilité et de confiance. Au lieu de cela, il a créé un climat de confusion et d'incertitude et a ajouté aux tensions qui s'exercent sur la confédération.

Je crois que les provinces y voient à juste raison une autre intrusion importante dans leur domaine sans consultation suffisante. Je suis certain que tous les députés se souviennent du groupe d'étude des premiers ministres de l'Ouest sur les tendances constitutionnelles. Un rapport a été publié à la suite de cette rencontre à Brandon en 1977. Les premiers ministres de l'Ouest avaient alors trouvé une cinquantaine d'exemples d'intrusions fédérale dans le domaine des provinces. Cette année, à Yorkton, au cours d'une conférence semblable tenue en avril, les premiers ministres provinciaux ont encore une fois noté avec regret neuf autres exemples d'intrusions du gouvernement fédéral dans leur domaine. Les gouvernements qui représentent ces provinces ne sont pas tous de la même affiliation politique. Qu'il suffise de rappeler aux députés qu'on y trouve deux gouvernements progressistes-conservateurs, un gouvernement du crédit social et un gouvernement néo-démocrate.

Une voix: Il y a une grande pénurie de libéraux.

M. Mazankowski: On n'y trouve pas de libéraux et il n'y en aura pas pendant longtemps dans l'Ouest. Il n'y a pas de doute là-dessus.

M. Diefenbaker: Une espèce disparue.

M. Mazankowski: Ils sont une espèce disparue, c'est cela.

Le ministre des Finances a affirmé que la mesure prise par le gouvernement à l'égard de la taxe de vente était une initiative importante dans le domaine de la collaboration fédérale-provinciale. A toutes fins pratiques, ce devait être une prolongation du nouvel esprit de fédéralisme de collaboration qu'avait supposément engendré la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa en février. Cependant, voici ce que les premiers ministres de l'Ouest ont déclaré à propos de ce nouvel esprit de collaboration après la présentation du budget par le ministre des Finances en avril. Voici ce que déclaraient les premiers ministres de l'Ouest dans le communiqué qu'ils ont publié après leur réunion du 13 avril: